

Date de création : 12/01/2021	Page 1 sur 10
UFR ODONTOLOGIE	Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER
<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 12 JANVIER 2021</b>	

MEMBRES	Présents	Excusés	Procurations	Absents
<b>Collège A</b>				
Professeur Caroline BERTRAND	x			
Professeur Marie-José BOILEAU	x			
Professeur Jean-Christophe FRICAIN			x	
Professeur Jean-Bruno ELLA N'GUEMA	x			
Professeur Sylvain CATROS	x			
Professeur Raphaël DEVILLARD	x			
<b>Collège B</b>				
Docteur Christophe BOU	x			
Docteur Audrey AUSSEL	x			
Docteur Yves DELBOS	x			
Docteur Sylvie BRUNET	x			
Docteur Michel BARTALA	x			
Docteur Rawen SMIRANI	x			
<b>Personnels BIATSS</b>				
Alice OUDIN		x		
Pascal HOUSTY	x			
<b>Etudiants titulaires</b>				
Guillaume CHARLES				x
Manon LIEVIN				x
Robine REMION	x			
Mickaël ELOUADI				x
<b>Etudiants suppléants</b>				
Alexandre FROMENTIN				x
Marion PHILIPPE				x
Loïc SABADIE				x
Stéphane NEIGE				x

Date de création : 12/01/2021	Page 2 sur 10
UFR ODONTOLOGIE	Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER
<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 12 JANVIER 2021</b>	

MEMBRES	Présents	Excusés	Procurations	Absents
<b>Personnalités extérieures</b>				
Représentant la mairie de Bordeaux				x
Madame Violaine TISSIER-TUREAU Représentant les activités industrielles en rapport avec l'odontologie		x		
Docteur Alain MANSEAU Représentant le conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes	x			
Madame Pascale HENRY suppléante de Mme FAZY- LEBLANC. CHU de Bordeaux				x
Monsieur Thierry CARDINAL Représentant de l'ICMCB		x		
Docteur Nathalie DELPHIN Représentante du SFCD (syndicat des femmes chirurgiens-dentistes)	x			
Docteur Benjamin DAVILLER Représentant l'ARS Nouvelle Aquitaine				x
Madame Françoise JEANSON représentante du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine		x		

08 h 35 : ouverture de la séance. Il est noté que le quorum est atteint.

**Ordre du jour :**

**Point 1 : Accueil des membres du Conseil et informations générales**

1. Madame le Professeur Caroline Bertrand débute la séance par un point Covid. Suite à l'annonce du couvre-feu, le Rectorat a demandé une remontée des demandes d'enseignement nécessitant le présentiel par les différentes composantes de l'Université. Le Rectorat a donné son accord début janvier et a confirmé les mesures suivantes :

- Possibilité de faire des travaux pratiques (TP) en demi-groupe c'est-à-dire 18 étudiants par groupe de TP pour les 2èmes, 3èmes, 4èmes et 5èmes années ou en enseignement optionnel, ce qui était déjà appliqué depuis la rentrée.
- Les cours devront se faire en distanciel sauf pour les 6èmes années qui, n'ayant plus d'examen terminal, doivent être validés sur le présentiel.

Date de création : 12/01/2021	Page 3 sur 10
UFR ODONTOLOGIE	Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER
<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 12 JANVIER 2021</b>	

➤ Les enseignements dirigés pourront se faire en présentiel par jauge d'1/3 du nombre d'étudiants. Les examens terminaux ont pu se dérouler avec succès en présentiel en accueillant une année d'étude par jour d'examen pour éviter que les étudiants de promotions différentes ne se croisent et en répartissant les étudiants sur 2 amphithéâtres.

2. Une réunion concernant le Bureau Bien-être (BBE) sera organisée prochainement. Nous avons deux étudiants souhaitant intégrer le BBE. Le BBE va être relancé en début d'année suite à plusieurs remontées d'étudiants signalant leurs difficultés. Une certaine vigilance sera de mise pour les 2èmes et 3èmes années qui se sentent particulièrement isolés, malgré le maintien des TPs.

3. Chaque année est organisée une commission pour les Contrats d'engagement de service public (CESP). L'année dernière, le Ministère a supprimé l'accès au CESP pour les étudiants de premier cycle (DFGSO2 et DFGSO 3). Une rectification a été demandée au Ministère par la conférence des doyens, le ministère a proposé l'instauration d'un pré-CESP pour ces étudiants. Aucun texte venant amender cette décision n'est sorti depuis à ce sujet. Il y a deux ans, l'UFR comptait 14 candidats au CESP pour 7 postes. L'année dernière, 3 demandes de CESP ont été faites par les étudiants. Cette année, seulement 2 étudiants ont candidaté pour le CESP : un étudiant de 4ème année et un étudiant de 5ème année. Aucun interne ne s'est porté candidat alors qu'ils ont été inclus dans le dispositif.

La commission de sélection pour les CESP se réunira fin janvier. La question d'organiser la commission en vidéo-conférence via l'application Zoom a été posée à l'ARS, qui a répondu positivement à cette demande.

La commission sera organisée en mode hybride en fonction de la disponibilité de chacun de ses membres. La présence physique de chaque étudiant à cette commission est judicieuse. Il est donc décidé d'organiser la commission en présentiel avec les étudiants.

4. Madame le Professeur Caroline Bertrand souhaite aborder les stages de deuxième cycle suite à une Instruction Interministérielle du 9 décembre 2020, document envoyé aux membres du Conseil en amont. Ce document indique que les étudiants en deuxième cycle devraient bénéficier 5 demi-journées de vacances hospitalières par semaine sur une période lissée de 12 mois. Actuellement nous sommes pour les étudiants du deuxième cycle, à 2 demi-journées et demi. Selon Madame Bertrand, ce document constitue un argument fort supplémentaire pour défendre le projet hospitalier d'accroissement du nombre de fauteuils dentaires au CHU de Bordeaux.

Par ailleurs, ce texte n'évoque pas les gardes pour les étudiants en Odontologie. Un autre texte devrait sortir pour autoriser les étudiants de 6<sup>ème</sup> année en odontologie à participer au dispositif des gardes. Le fait pour l'étudiant de participer aux gardes permettrait de faire travailler davantage les étudiants, pour pallier l'insuffisance du nombre de vacances hospitalières proposé actuellement.

Date de création : 12/01/2021	Page 4 sur 10
<b>UFR ODONTOLOGIE</b>	Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER
<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 12 JANVIER 2021</b>	

5. Une remontée des limites de capacités d'accueil pour la rentrée prochaine a été faite en lien avec l'ARS pour chaque filière santé MMOP. Les chiffres concernant les redoublants PACES viennent de sortir, ils ont été calculés sur le nombre de redoublants reçus moyennée sur 3 ans :

Pour Bordeaux : 43 places sont prévues pour les redoublants PACES odontologie.

Pour Poitiers : le pourcentage de redoublants estimé correspond au numerus clausus de l'année dernière. Le Ministère propose à Bordeaux et Nantes de recevoir 17 redoublants PACES en provenance de Poitiers. Le doyen de médecine de Poitiers a proposé au ministère de baisser ce nombre à 12 étudiants.

Pour la Réunion : on a demandé 4 places et finalement nous en aurons 5.

Pour l'UPF, 3 redoublants au lieu de 2.

Pour Limoges et les Antilles, les chiffres proposés sont conformes à nos attentes.

La question de l'augmentation des capacités d'accueil a été posée à Madame Bertrand par l'ARS qui a répondu par la nécessité 'une stabilisation des chiffres et une augmentation régionale ciblée sur Poitiers en particulier. Les principaux facteurs limitant l'augmentation des capacités d'accueil sont le nombre d'enseignants qui deviendrait insuffisant si l'effectif étudiant augmentait, mais surtout, le nombre insuffisant de fauteuils dentaires au CHU et la dotation financière allouée par l'université qui baisse régulièrement.

Un document décrivant les effectifs envisagés a été partagé aux membres du Conseil. Les capacités d'accueil proposées sont de 102 étudiants par année, passerelles tardives et étrangers inclus. Le prévisionnel est de former 510 étudiants sur une période de 5 ans. Madame Bertrand explique que le projet de maillage du territoire a été discuté au cours d'une rencontre avec les Doyens de médecine récemment.

La répartition proposée comporte :

- Une augmentation de l'accueil des poitevins
  - Un départ des Antilles vers Marseille et Montpellier à compter de 2022,
  - L'UFR recevra 4 étudiants de la Réunion, et Toulouse en recevra 4 également
  - Nous sommes en Convention avec la Polynésie pour prendre 4 étudiants.
  - Les étudiants de Guyane seront envoyés à Nantes.
- De nouvelles conventions seront signées en 2022.

Concernant le cumul des chiffres proposés pour 2021 avec les redoublants PACES, Bordeaux atteint 63 étudiants au lieu des 58 issus du NC. Mme Bertrand a proposé une augmentation future en 2022 -23 pour Bordeaux à 69 étudiants en raison des passerelles tardives que nous souhaiterions développer.

Pour les Antilles : nous proposons à la rentrée l'accueil de 9 étudiants, dont 7 redoublants PACES.

Pour la Guyane : nous les gardons cette année, et ils partiront l'année prochaine.

Date de création : 12/01/2021	Page 5 sur 10
UFR ODONTOLOGIE	Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER
<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 12 JANVIER 2021</b>	

Pour la Réunion : nous avons 4 redoublants PACES, et 2 étudiants PASS et Toulouse accueillera 2 PASS et 2 LAS. Cela a été acté avec Toulouse et la Réunion. A la rentrée prochaine, nous ne prendrons que 6 étudiants et Toulouse en prendra 4.

Pour la Polynésie : nous en avons 4 cette année dont 3 redoublants PACES, et nous accueillerons 1 étudiant de PASS-LAS.

Pour Poitiers : si le nombre de redoublants PACES reste à 17, Nantes gardera 10 PACES, et Bordeaux réservera 7 places en PACES et 4 LAS ; et l'année suivante en 2022, Nantes se désengageant, Bordeaux proposera l'accueil de 21 étudiants.

Pour Limoges : nous recevons 8 étudiants et Clermont Ferrand en recevait 6.

Désormais, par décision commune entre toutes les parties, seront reçus par chacune des facultés 7 étudiants au total (3 étudiants redoublants PACES et 4 étudiants en PASS-LAS pour chaque faculté). En 2022, Bordeaux n'accueillera plus que 4 étudiants en provenance de Limoges et Clermont Ferrand en recevra 10.

Les chiffres 2023-2025 seront réévalués en fonction de l'évolution de la situation.

L'ARS a validé ces propositions de répartition dans les territoires. Ces chiffres doivent remonter à l'ONDPS (Organisme National Des Professionnels de Santé). C'est un organisme qui fera remonter les propositions reçues et discutées au Ministère.

6. Le Conseil de perfectionnement va être lancé avant la fin de l'été dernier mais il manque encore deux étudiants de 6<sup>ème</sup> année.

7. Madame Bertrand fait un point sur la réforme des statuts des personnels Hospitalo-Universitaires (HU) en odontologie. Ces statuts ne sont pas alignés sur ceux de Médecine ou de Pharmacie. Madame Bertrand a rencontré dans le cadre du bureau de la Conférence des Doyens, les personnes en charge au Ministère de la rédaction des statuts, qui ont assuré que les nouveaux statuts allaient sortir prochainement. S'il existe un alignement avec les statuts de Médecine et Pharmacie, il y aura un alignement sur le recrutement des Assistants hospitalo-universitaires (AHU).

La réforme R3C n'avance pas suffisamment vite selon Madame Bertrand. Si ces statuts sortent, il n'existera plus d'AHU mais des chefs de cliniques assistants. Dans ce cas, ne devraient y avoir accès que les étudiants titulaires d'un DES et à temps plein. L'idée serait que les 6<sup>èmes</sup> années puissent également bénéficier d'un titre de DES mêmes s'ils ne disposeraient pas d'un même salaire que les DES de spécialité en 3 ou 4 années. Cela nous permettrait d'augmenter les possibilités de recrutements d'AHU à temps plein et de candidats à une carrière hospitalo-universitaire. Il a été demandé que le texte stipule que nous demandions un délai de 7 ans voire 8 ans pour laisser le temps à la réforme R3C d'être validée et d'avoir des chefs de cliniques formés. Le ratio serait d'utiliser 2 postes de temps partiels pour obtenir un poste temps plein, ce qui va occasionner beaucoup de pertes d'encadrement en TP et au CHU.

Date de création : 12/01/2021	Page 6 sur 10
<b>UFR ODONTOLOGIE</b>	Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER
<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 12 JANVIER 2021</b>	

8. Le Docteur Yves Delbos présente un point sur les oraux et la constitution du jury PASS / LAS. En termes de recrutement, il semble que le pourcentage des PASS et LAS ne pourra pas être connu de façon stable sur une période de 3 ans. Le recrutement des passerelles tardives nous permettra alors de lisser la situation. Pour PASS/LAS, un travail est effectué sur les jurys de sélection qui auront la responsabilité d'entendre les candidats sur une première épreuve orale liée à leur projet d'orientation professionnelle et un deuxième oral sur l'appréciation de situations complexes. La communauté du collège travaille sur ces outils de sélection actuellement. Le principe est celui d'un mini entretien qui doit révéler le potentiel du candidat. Le point positif est que l'oral aura une certaine importance par rapport aux autres épreuves.

Une formation sera nécessaire pour les jurys PASS/LAS avec des grilles d'appréciation. Le jury sera découpé en deux jurys : un jury de filière odontologie comprenant 3 ou 4 personnes avec deux sous-jurys ; et un jury de sélection final comprenant les Doyens, l'ARS, les instances professionnels et ordinales, un représentant du CHU etc... Concernant les jurys pour Poitiers et Limoges, il a été demandé à ce qu'ils accueillent pour la sélection des odontologistes un enseignant HU de Bordeaux sur place.

9. Madame Bertrand annonce aux membres du Conseil et notamment aux élus étudiants, que le concours de déontologie organisé par le Conseil National de l'Ordre a été annulé en raison de la crise sanitaire et sera reporté à l'année prochaine.

#### **Point n°2 : Validation du Compte Rendu du 3 novembre 2020**

Madame le Professeur Bertrand soumet aux membres du Conseil la validation du compte rendu du précédent Conseil d'UFR du 3 novembre 2020, qui l'approuvent à l'unanimité.

#### **Point n°3 : Présentation de l'exercice du budget 2020 et du projet de budget 2021**

Le document projeté reprend de manière synthétique les recettes et dépenses effectuées en 2020 et le budget prévisionnel 2021. L'accent est mis sur les besoins de financements propres de la composante, la dotation du MESRI mise à disposition par l'Université de Bordeaux reste insuffisante pour couvrir les besoins, ne serait-ce qu'en matériel pour les enseignements pratiques.

Concernant les recettes pour l'année 2020, nous remarquons que 55 % de nos recettes proviennent de ressources propres comme la formation continue, les DU, la taxe d'apprentissage ou encore les locations de salle par le CNQAOS. La subvention MESRI ainsi que les virements du Collège représentent 45 % des recettes sur l'année 2020.

Concernant les dépenses pour l'année 2020, il faut constater que la plus grande partie des dépenses est utilisée dans l'achat de matériels, fournitures ou services pédagogiques (65%).

Date de création : 12/01/2021	Page 7 sur 10
<b>UFR ODONTOLOGIE</b>	Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER
<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 12 JANVIER 2021</b>	

De plus, la part des dépenses en investissement a été plus importante que l'année précédente.

Concernant le budget 2021, nous resterons très prudents sur le prévisionnel en raison de la crise sanitaire en particulier sur les recettes en lien avec la formation continue et initiale, avec les JSO (Journées des sciences odontologiques), en espérant que les différents évènements puissent se tenir en présentiel. De même concernant les dépenses sur l'année 2021, les dépenses seront conditionnées à l'évolution de la crise sanitaire et de la reprise ou non des différentes manifestations ou missions.

Le budget est soumis à l'approbation des membres du conseil qui l'approuvent à l'unanimité.

#### **Point n°4 : Formation continue**

Le Docteur Michel Bartala intervient sur ce point en tant que responsable de la formation continue. Tout d'abord, il est espéré que les Journées des Sciences Odontologiques (JSO) puissent avoir lieu car c'est une source de financement importante pour l'UFR. Avec l'aide du Docteur Olivia Kerouredan également responsable de la communication pour la formation continue, de nouvelles offres courtes sous la forme de travaux pratiques sont proposées.

Le Docteur Michel Bartala fait remarquer que les recettes concernant les diplômes universitaires (DU) sont en baisse en raison du manque d'intuitivité de la plateforme d'inscription APOFLUX. Pour exemple, le DU Implantologie a subi une baisse d'effectif divisée par 4 ce qui n'était jamais arrivé dans l'histoire de ce DU ! Il serait souhaité que le recours à cette plateforme d'inscription soit abandonné, au profit de la reprise en main des inscriptions par l'UFR ; dans le but de faciliter l'accès aux praticiens qui voudraient s'inscrire.

Madame Bertrand indique aux membres du Conseil d'UFR que les soucis liés à l'inscription pour les DU ne concernent pas que l'Odontologie mais que le département des DU reste vigilant et améliore sa communication à notre égard. Pour détourner ce problème lié à l'inscription via la plateforme, le Docteur Michel Bartala transmettra son adresse mail à tous les candidats pour avoir un suivi direct des pré-inscriptions.

Le Docteur Yves Delbos semble moins optimiste quant à la possibilité pour l'UFR de reprendre la main sur les inscriptions des DU. Cette modification du système d'inscription est due en partie à la réforme de la formation continue au niveau national pour toutes les branches et pas seulement l'odontologie. Il conviendrait d'améliorer la gestion de l'outil.

Date de création : 12/01/2021	Page 8 sur 10
UFR ODONTOLOGIE	Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER
<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 12 JANVIER 2021</b>	

La nouvelle offre de formation continue pour l'année 2020-2021 est présentée ainsi :

- Au titre des Formations obligatoires :
  - **Violence faite aux femmes** : cette formation n'ayant pu avoir lieu l'année dernière, les deux dates prévues sont reconduites cette année. La formation est prévue au tarif de 380€.
  - **AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence)** : Le CESU voulait récupérer les formations de l'AFGSU, mais il a été décidé avec le Docteur Mathilde Fénelon de maintenir une formation de mise à jour dans l'année. La formation est prévue au tarif de 330 €.
  - **Radioprotection** : cette formation reste identique au prix de 250€.
  - **Journée des professionnels de santé** organisée par l'université : l'année dernière on devait fexposer les actualités en Odontologie pédiatrique avec Le Docteur Elsa Garot, on l'a reportée cette année. Cette journée est accessible à tous les professionnels de santé.
  - **JSO (Journée des Sciences Odontologiques)** : ces journées auront lieu les Jeudi 8 et Vendredi 9 avril 2021 en reconduisant le même programme que l'année dernière et en espérant qu'elles pourront se tenir à ces dates.
  
- Au titre des Formations qualifiantes :
  - **Attestation cone beam (CBCT)** : cette formation reste identique au prix de 450€.
  - **Optimisation de l'anatomie et de la navigation sur CBCT (Nouveau)** : Cette nouvelle formation a pour but de travailler sur la numérisation et le traitement des images en lien avec le cone beam. Cette formation sera présentée sur une matinée, sous forme de cas cliniques en salle informatique (18 places). Cette nouvelle formation est proposée au prix de 400€.
  - **Formation à l'utilisation du MEOPA** : cette formation reste identique avec un tarif de 400€ pour les praticiens et 200€ pour les assistants.
  
- Au titre des Formations pratiques :
  - **Traitement endodontique en une séance** : cette formation reste identique au tarif de 380€.
  - **La Prothèse collée** : cette nouvelle formation se présente sous forme de cours le matin et TP d'après-midi. Cette formation est proposée au tarif de 450€.
  - **Chirurgie pré-implantaire (Nouveau)** : cette formation n'ayant pu avoir lieu l'année dernière, elle est relancée cette année au tarif de 1500€.

Date de création : 12/01/2021	Page 9 sur 10
UFR ODONTOLOGIE	Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER
<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 12 JANVIER 2021</b>	

- **Gestion en difficultés endodontie (Nouveau)** : cette nouvelle formation est proposée au tarif de 450€.
- **Mise en place champ opératoire (Nouveau)** : cette nouvelle formation est proposée au tarif de 450€.

Madame Bertrand soumet le programme de formation continue à la validation des membres du Conseil d'UFR. La plaquette ainsi que les tarifs de la formation continue et des JSO est votée à l'unanimité.

### **Point n°5 : Diplômes Universitaires (DU)**

Madame le Professeur Caroline Bertrand présente deux diplômes universitaires au Conseil d'UFR : le DU Endodontie et le DU Réactualisation des compétences en Odontologie.

- **DU endodontie** : ce DU a reçu un avis favorable du Collège Santé, sous réserve du vote du Conseil d'UFR. Le Docteur Jean-François Peli étant parti à la retraite, ce DU a été repris par le Professeur Raphaël Devillard. Les modifications apportées à ce DU sont d'une part le nom, et d'autre part le nombre d'inscrits qui passe de 2 maximum à 4 maximum. Les tarifs de ce DU restent inchangés. Des demandes ont déjà été formulées pour 2023. Pour information, le Professeur Raphaël Devillard informe que lorsqu'on passe par un probatoire, la plateforme n'est pas utilisable ; on passe alors par une validation en interne.

Madame le Professeur Caroline Bertrand soumet le vote de ce DU au Conseil d'UFR qui l'approuve à l'unanimité.

- **DU de réactualisation des compétences en odontologie** : Ce DU avait été voté au tout début du premier mandat du Professeur Bertrand. Ce DU n'étant ouvert qu'à partir de 5 personnes inscrites, il n'a jamais fonctionné. Cette année, 7 demandes officielles ont été formulées pour ce DU. Ce DU pluridisciplinaire a donc été repris par le Professeur Caroline Bertrand et le Docteur Yves Delbos. Plusieurs changements ont été opérés dans la maquette :
  - Le nouveau co-responsable de ce DU est le Docteur Yves Delbos, remplaçant Madame le Docteur Odile Laviolle.
  - La Capacité d'accueil ne change pas, ni la durée qui est de 1 an en mode hybride. Le volume horaire reste de 120h à raison de 10 modules de deux jours. Le pré-requis reste la nécessité d'être titulaire du diplôme d'état de docteur en chirurgie dentaire français, européen ou étranger, équivalent.
  - Ce DU est prévu en formation continue pour un tarif de 4500€ / an. L'inscription peut se faire pour la totalité des 10 modules ou pour un minimum de 3 modules par an. Le prix par module est désormais fixé à 800€.

Date de création : 12/01/2021	Page 10 sur 10
UFR ODONTOLOGIE	Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER
<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 12 JANVIER 2021</b>	

- L'épreuve consistera en une épreuve écrite par module (Question Rédactionnelle (QR) éventuellement via internet et d'une épreuve orale sous forme d'un entretien (20 à 30 minutes).

Le programme du DU est soumis à discussion et à l'avis des membres du Conseil.

Le Docteur Alain Manseau, Président du Conseil de l'Ordre de la Gironde se propose d'intervenir en tant qu'observateur au premier entretien de ce DU. Madame Bertrand y est très favorable.

Madame le Professeur Caroline Bertrand soumet ce DU au vote du Conseil d'UFR qui l'approuve à l'unanimité.

#### **Point n°6 : Projet hospitalier immobilier**

Monsieur le Professeur Jean-Bruno Ella N'Guema informe les membres du Conseil d'UFR qu'il convient de revenir à l'ancien schéma directeur immobilier (SDI) proposé en 2018. C'est une opportunité offerte de la part du Ministère de la Santé (MSS) à tous les CHU tous les 10-15 ans, pour aider au renouvellement de leurs locaux, et le patrimoine immobilier pour réadapter son activité hospitalière.

Le schéma directeur immobilier de notre CHU avait été validé en 2017, et a été finalement financé en décembre 2020. Dans l'ancien SDI, il était prévu de localiser 80 fauteuils à Pellegrin et 20 fauteuils à Saint-André. Une rencontre a eu lieu avec le Directeur Général, en présence de Mr Ella et de Mme Bertrand et l'option retenue est de maintenir le SDI initial en l'état plutôt que de s'orienter vers la création d'un nouveau bâtiment. Le nombre de fauteuils reste modulable. Le problème est de savoir où les fauteuils seront situés, et quel type d'activité sera souhaité. Il convient de repenser l'activité, le parcours patient et la formation clinique qu'on souhaite offrir aux étudiants. Madame Bertrand évoque le point d'histoire refait à l'occasion de cette rencontre. Le projet était de placer la faculté sur le site de Carreire et le CHU à proximité de la faculté. Il n'était pas envisagé de fournir deux grands sites, mais de garder le site de Saint-André en tant que site d'accueil *a minima*. L'objectif semble être de centraliser le plus grand nombre de fauteuils sur Pellegrin ce qui est une bonne chose. L'Agence Régionale de Santé (ARS) semble confirmer l'idée qu'il ne faut pas sortir du schéma directeur établi.

Fin de la réunion à 11h.